

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture	8
Référence : 519/25	
05 AOUT 2025	
A traiter par	
Copie à	

déi Lénk

David Wagner
Député

Luxembourg, le 5 août 2025

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité et à Madame la ministre de l'Agriculture.

Pendant une interview accordée à la radio 100komma7 le 23 juillet 2025, le président de la Chambre agricole a affirmé que si l'eau de pluie était recueillie et stockée pendant les mois d'hiver ou les temps de pluies fortes, cela rendrait nettement plus résiliente notre agriculture pendant les sécheresses.

En effet, l'avenir nous réserve des conditions météorologiques de plus en plus extrêmes (de fortes chaleurs et des sécheresses alternant avec des temps de pluie forte plus longs). En décembre 2024 une question parlementaire de Messieurs les Députés André Bauler et Luc Emering avait déjà été posée à ce sujet, mais la réponse avait laissé en suspens certaines questions. Dès lors, je voudrais poser les questions suivantes.

- 1) Une aide de maximum 1000 euros est accordée actuellement aux ménages qui souhaitent installer un système de collecte d'eau de pluie. Dans votre réponse à la question parlementaire de Messieurs Bauler et Emering vous dites : « Afin de stimuler la collecte des eaux de pluie pour économiser l'eau du robinet, il est prévu de rendre le dispositif plus attractif d'un point de vue financier ». Pourriez-vous confirmer que le projet de rendre plus attractif le dispositif est bel et bien en cours et sera bientôt réalisé ?
- 2) Un projet de loi ou un règlement grand-ducal ayant pour un objet un dispositif d'aides pour les installations de collecte d'eau destiné aux agriculteurs professionnels est-il en cours de réalisation ? Dans l'affirmative, pourriez-vous donner plus de détails ? Dans la négative, pourquoi pas ?
- 3) Vous évoquez dans votre réponse à la question parlementaire mentionnée ci-dessus que « des discussions sont actuellement menées avec le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture en vue de définir un éventuel soutien renforcé [au secteur agricole, horticole et viticole] ». Monsieur le Ministre et Madame la Ministre pourraient-ils clarifier où en sont ces discussions après plus de six mois et en communiquer les conclusions, provisoires ou définitives ?
- 4) Monsieur le Ministre pourrait-il de façon générale détailler de quelles façons le gouvernement compte faire face aux défis en matière d'eau qui résulteront du réchauffement climatique, et communiquer ses priorités en matière d'approvisionnement, de gestion et de traitement de l'eau ?

Avec mes salutations respectueuses,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'D' followed by 'Wagner' and a long horizontal stroke extending to the right.

David Wagner
Député



Réponse commune du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité et de la Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture à la question parlementaire n°2733 du 5 août 2025 de l'honorable député Monsieur David Wagner concernant la « Collecte des eaux pluviales »

1. Une aide de maximum 1000 euros est accordée actuellement aux ménages qui souhaitent installer un système de collecte d'eau de pluie. Dans votre réponse à la question parlementaire de Messieurs Bauler et Emering vous dites : « Afin de stimuler la collecte des eaux de pluie pour économiser l'eau du robinet, il est prévu de rendre le dispositif plus attractif d'un point de vue financier ». Pourriez-vous confirmer que le projet de rendre plus attractif le dispositif est bel et bien en cours et sera bientôt réalisé ?

Les travaux de préparation du texte législatif sont en cours et la saisine du Conseil de gouvernement est prévu pour fin 2025/début 2026.

2. Un projet de loi ou un règlement grand-ducal ayant pour un objet un dispositif d'aides pour les installations de collecte d'eau destiné aux agriculteurs professionnels est-il en cours de réalisation ? Dans l'affirmative, pourriez-vous donner plus de détails ? Dans la négative, pourquoi pas ?

La loi modifiée du 2 août 2023 concernant le soutien au développement durable des zones rurales prévoit des possibilités d'aides à l'investissement pour la construction d'installations d'irrigation, y compris celles destinées à la collecte d'eau de pluie.

Dans le cadre de la loi du 16 juin 2025 instituant une aide à la construction de serres horticoles, des infrastructures liées à la collecte d'eau de pluie sont également subventionnées en tant qu'ouvrage connexe lié au fonctionnement de la serre.

3. Vous évoquez dans votre réponse à la question parlementaire mentionnée ci-dessus que « des discussions sont actuellement menées avec le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture en vue de définir un éventuel soutien renforcé [au secteur agricole, horticole et viticole] ». Monsieur le Ministre et Madame la Ministre pourraient-ils clarifier où en sont ces discussions après plus de six mois et en communiquer les conclusions, provisoires ou définitives ?

La diversification de l'agriculture et l'amélioration de la souveraineté alimentaire sont des objectifs fixés dans le programme gouvernemental. Compte tenu des besoins élevés, l'approvisionnement en eau pour l'irrigation est essentiel pour le développement et la résilience du secteur de l'horticulture et en particulier pour les productions maraîchères et fruitières. La disponibilité d'eau d'irrigation est aussi cruciale pour les jeunes pieds de vigne.

Afin de promouvoir une utilisation rationnelle et responsable de l'eau pour protéger les ressources, le programme gouvernemental prévoit la mise en place d'une stratégie de réduction de la consommation d'eau avec tous les secteurs, dont l'industrie, le tertiaire, l'agriculture et les ménages (« stratégie nationale de résilience de l'eau »). Les discussions se focalisent actuellement sur la facilitation de la réalisation de projets dans le domaine horticole. Cette facilitation comprend différents aspects :

simplifier les démarches administratives, trouver des solutions innovatrices, fournir des supports technique et scientifique. Les défis les plus importants qui se posent actuellement sont la disponibilité d'eau en période d'étiage, ainsi que la qualité de l'eau à utiliser. L'identification des ressources en eau disponibles, la définition de capacités de stockage suffisantes, ainsi que l'utilisation efficace de l'eau revêtent une importance particulière.

Les outils à mettre en œuvre pour une utilisation résiliente de l'eau dans le secteur agricole/horticole, font également l'objet d'une étude scientifique réalisée par les universités de Liège et Gembloux Agro-Bio Tech. La finalisation de cette étude lancée en 2022 et financée à 100 % par le Fonds pour la gestion de l'eau est prévue pour fin 2025. L'étude permettra notamment d'identifier les régions propices à l'utilisation de l'eau à des fins d'irrigation. Cette étude vise aussi à identifier et à quantifier les ressources en eau potentiellement disponibles pour l'irrigation. Ses conclusions serviront notamment à faciliter les démarches d'autorisation conformément à la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

A mentionner aussi les projets-pilotes en vue de l'utilisation des eaux de pluies ou des eaux usées traitées qui ont été lancés en 2021 et qui sont financés à 100 % par le Fonds pour la gestion de l'eau¹. Un premier projet temporaire, prévoit la mise à disposition sur une période limitée des secteurs horticole et viticole de l'eau usée traitée. Dans le cadre d'un deuxième projet, la faisabilité de la collecte d'eau pluviale à partir de surfaces industrielles pour l'irrigation a été analysée. Ces projets ont notamment montré l'importance de la mise en place de structures de gestion à long terme. Pour que ces projets soient viables à long terme, des acteurs privés doivent être disposés à prendre la responsabilité de gérer les infrastructures d'irrigation (surveillance de la qualité de l'eau, gestion des réseaux et des bassins). Cet aspect est indispensable afin que des projets de récupération d'eau de pluie ou de réutilisation d'eaux usées traitées puissent aboutir.

Finalement, il est à mentionner que les ministères et leurs administrations se concertent en vue de faciliter un projet visant le prélèvement d'eau de surface d'une petite rivière pendant les périodes de pluie abondantes avec un bassin de stockage. Ce projet pourra servir comme modèle pour faciliter la mise en œuvre de projets similaires au futur.

4. Monsieur le Ministre pourrait-il de façon générale détailler de quelles façons le gouvernement compte faire face aux défis en matière d'eau qui résulteront du réchauffement climatique, et communiquer ses priorités en matière d'approvisionnement, de gestion et de traitement de l'eau ?

Les défis en matière d'eau sont détaillés dans le projet de stratégie d'adaptation aux effets du changement climatique². Soumis à la consultation et participation active du public de février à juin 2025, ce projet contient plusieurs mesures concrètes pour préserver la qualité et la quantité de l'eau au Luxembourg. Les conclusions de la consultation du public et les mesures à mettre en place seront présentées en automne.

¹ https://environnement.public.lu/fr/actualites/2021/novembre2021/Comm_irrigation_prodhorticole.html

² <https://environnement.public.lu/fr/actualites/2025/02/approche-holistique.html>

Le gouvernement compte également relancer les efforts pour atteindre le bon état des masses d'eau dans le cadre de la préparation du 4^{ième} cycle du plan de gestion de la directive-cadre sur l'eau. Le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité organisera en novembre une table ronde nationale pour stimuler la réalisation des projets de renaturation de cours d'eau.

Finalement, une « stratégie nationale de résilience de l'eau » (voir également réponse à la question N°3) est en élaboration et sera présentée au Gouvernement en Conseil au 1^{er} semestre 2026. Cette stratégie élaborera les pistes pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable au-delà de 2040 tout en garantissant une préservation des ressources disponibles. L'utilisation efficace et durable des ressources en eau dans l'ensemble des secteurs occupera une partie essentielle de cette stratégie.

Luxembourg, le 2 octobre 2025

(s.) Serge Wilmes

Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité